



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-208

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 7 avril 2025, le règlement suivant :

2098-LAS-208	Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2098 afin de s'arrimer avec le règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.
--------------	---

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 17 juin 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 juin 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement